

**DIRECTION DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES  
COMITE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES**

**Session II. ACCÉDER AU MARCHÉ DU TRAVAIL**

**Thèmes à débattre**

**SÉMINAIRE SUR L'INTÉGRATION DES IMMIGRÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL  
Lisbonne (FLAD), 15 juin 2007**

**JT03228608**

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine  
Complete document available on OLIS in its original format

## SESSION II. ACCÉDER AU MARCHÉ DU TRAVAIL

### THÈMES À DÉBATTRE

1. L'expérience de plusieurs pays de l'OCDE montre que les immigrés rencontrent des difficultés pour accéder au marché du travail mais que la progression de leurs salaires, une fois qu'ils sont employés, tend à être relativement bonne. A l'inverse de l'expérience acquise dans les pays d'origine, qui n'est souvent pas prise en compte, celle acquise dans le pays d'accueil semble reconnue par les employeurs. En outre, plus on accède rapidement au marché du travail, plus on a de chances à long terme de réussir son parcours professionnel. Mais les immigrés rencontrent des difficultés structurelles lorsqu'ils cherchent pour la première fois à accéder au marché du travail du pays d'accueil, même s'ils parlent la langue du pays et possèdent un niveau d'éducation équivalent à celui des autochtones.
2. La première difficulté rencontrée par les immigrés intervient au moment de la recherche d'emploi. Ces derniers ne connaissent pas nécessairement le fonctionnement général du marché du travail, à savoir les possibilités d'emplois, les canaux d'obtention de ces emplois et les critères de sélection des employeurs confrontés à des candidatures identiques.
3. Une seconde difficulté apparaît lorsque les immigrés cherchent à entrer en contact avec des employeurs potentiels. Il semble que dans de nombreux pays une part importante des emplois vacants sont pourvus par le biais de contacts personnels, qui manquent souvent aux immigrés. Par ailleurs, et à supposer qu'ils aient des contacts, un certain doute persiste dans l'esprit des employeurs quant aux qualifications et à la productivité des immigrés. Il arrive aussi que certains employeurs soient réticents alors même que les qualifications de ces immigrés ont été formellement reconnues. Comment s'assurer que la bonne transmission des compétences et des qualifications des immigrés aux employeurs ?
4. Les enfants d'immigrés ont retenu ces dernières années l'attention des décideurs politiques. A priori, on ne devrait pas s'attendre à des difficultés particulières d'intégration de ce groupe sur le marché du travail car ces enfants ont été élevés et éduqués dans le pays. Cependant, leurs parents possèdent souvent un faible niveau de qualifications. De manière générale, les systèmes de transmission intergénérationnelle du capital humain et de l'éducation n'ont pas permis de compenser ce déficit. Les performances éducatives des enfants d'immigrés nés dans le pays sont nettement moins bonnes que celles des enfants d'autochtones. Même s'ils ont le même niveau d'éducation que ces derniers, les enfants d'immigrés rencontrent plus de difficultés pour trouver un emploi pour des raisons qui risquent d'être semblables à celles auxquelles sont confrontés les immigrés eux-mêmes.
5. Il existe une grande variété de politiques et de programmes pour tenter de résoudre ces problèmes. Il s'agit souvent de projets pilotes mis en place au niveau local mais qui font rarement l'objet d'une évaluation.

#### Questions pour la discussion :

1. *Quelles sont les mesures portant sur le marché du travail les mieux à même d'aider les immigrés à trouver plus facilement un emploi ? Faut-il adopter des mesures spécifiques ? Les programmes généraux sont-ils suffisants ?*

2. *Comment peut-on identifier les initiatives réussies au niveau local ou régional et les intégrer dans des programmes généraux ?*
3. *Quelle sont les mesures à même de répondre aux difficultés rencontrées par les enfants d'immigrés ?*